

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- N° 000262

147181

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1853 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DAKACH MED NAJIB

Date de naissance : 02/06/1953

Adresse : BLOC E RUE NR 4 MISON NR 99
CITE DAKHLA ALADIR

Tél. : 0661323124 Total des frais engagés : 70000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 16/10/12 Le : 21/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL N° 1

IS-1

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Sté. Paradis Santé SARL Matériels et Consommables Médicochirurgicaux, Orthopédiques Produits d'Hygiènes et Désinfectants Doc 1 N°3 Av. Mly Youssef Cité Ennahda AGA R - Tél/Fax: 05 28 82 56 49	<i>Sté. Paradis Santé SARL</i> Matériels et Consommables Médicochirurgicaux, Orthopédiques Produits d'Hygiènes et Désinfectants Doc 1 N°3 Av. Mly Youssef Cité Ennahda AGA R - Tél/Fax: 05 28 82 56 49	4800,00

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Dr YOUSSEF BENNANI SMIRES

Spécialiste en cardiologie médicale et interventionnelle

Diplômé de la faculté de médecine de Toulouse

Ancien interne et assistant des hôpitaux de Toulouse

Ancien chef d'unité de cardiologie interventionnelle, CH Carcassonne

18/01/13

M. Bennani

MD

Appart Auto femme
Jens MeRPe

Sté. Paradis Santé sarl

Matériels et Consommables

Médicochirurgicaux, Orthopédiques

Produits d'Hygiènes et Désinfectants

Bloc 10 N° 3 Av. Mly Youssef Cité Ennahda

AGADIR - Tél/Fax: 05 28 82 56 49

DR. BENNANI YOUSSEF
Dr. Youssef BENNANI SMIRES
CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE
Immeuble Nour Av 29 Février Talbot - AGADIR
Tel: 05 28 82 10 30 / INPE: 04 125 37 66
Fax: 00 212 588 500 0052

Apt N° 1, 1^{er} étage, Immeuble Nour WORKSPACE, Avenue 29 février - Talbot - Agadir

+212 (0) 5 28 82 10 30 - +212 (0) 6 48 10 26 26

cardiologie.bennanismires@gmail.com

PARADIS SANTÉ



Vente des articles médicochirurgicaux - Orthopédiques et parapharmaceutiques
Produits désinfectants

AGADIR , LE 20/01/2023

DAKACH Mohamed Najib

FACTURE N° : 58-23

DESIGNATION	Qté	P.U. H.T.	MT H.T.	CODE TVA
Tensiomètre Omron M3	1	666,67	666,67	20%

MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TVA	TOTAL MONTANT H.T. :	666,67
666,67	20,00%	133,33		
	7,00%	0,00	TOTAL TVA :	133,33
666,67			TOTAL MONTANT TTC :	800,00

Sté. Paradis Santé sarl
Matériels et Consommables
Médicochirurgicaux, Orthopédiques
Produits d'Hygiène et Désinfectants
BLOC 10 N° 3 AV. MLY YOUSSEF Cité Ennahda
AGADIR Tél/Fax: 05 28 82 56 49

Arrêtée la présente facture à la somme de :
Huit cent dirhams"

Siège social : Av Moulay Youssef - Hay Med VI Bloc 10 n°3 - Agadir

Tél/Fax: 05 28 82 56 49 - Tél: 05 28 82 75 58

CB 022010000421003198917725 - SGMA - AGENCE AGADIR 11 JANVIER

R.C : 11943 - Patente : 49265350 - IF : 06903875 - CNSS : 7424518 - ICE : 000026580000043